

Plan pour le Remplacement de Courte Durée

Lycée Saint-John Perse – 2024/2025

Présenté au conseil d'administration le 26/09/2024

Objectifs du plan RCD

Le plan RCD doit permettre de renforcer la continuité pédagogique en évitant qu'il y ait trop de cours manqués afin de garantir un enseignement de qualité à tous les élèves. L'objectif est de couvrir au mieux les cours prévus à l'emploi du temps des élèves en cas d'absences de courte durée des personnels enseignants.

Ce plan est un document qui définit la stratégie mise en place dans l'établissement et les actions envisagées pour permettre d'améliorer la couverture des absences de courte durée. Document interne de référence, il fixe un cadre commun de travail pour l'établissement. Ce plan est évolutif en fonction des besoins et des ressources disponibles. Il fait l'objet d'un suivi et est évalué régulièrement.

Les absences concernées par le RCD

Les absences de courte durée sont les absences dont la durée est inférieure ou égale à 15 jours consécutifs. Les motifs d'absences relevant du RCD sont les suivants : Raison de santé, garde d'enfant malade, Evènement familial, Convenance personnelle, Accompagnateur/pilote (projet éducatif), Examens ou concours (élèves), Réunions pédagogiques (internes/externes), Formation/Concours/VAE, Fonctions électives, En attente de motif, Autres congés (mobilité, bonifié, annuel, administratif, récupération).

Diagnostic des besoins

Nombre d'heures total de cours à assurer pour l'année 2023/2024: 49900 heures.

Base, taux d'heures manquées 2023/2024 : 5.27%

Taux de remplacement 2023/2024 : 19.9%

Prévision du nombre heures à remplacer en tenant compte de la situation à n-1 environ 2650 heures

En prenant en compte le taux de remplacement : $2650 \times 19.9\% = 527$ heures potentiellement manquées par les élèves

Le plan RCD doit proposer des solutions pour maintenir voire améliorer le taux de remplacement des 2650 heures de cours potentiellement manquées et faire encore diminuer le taux d'heures réellement perdues.

Pour rappel, situation des deux dernières années :

	Cours non assurés			Remplacements			Motifs			Pacte		
	Cours prévus (heures)	Non assurés (heures)	Taux	remplacés (heures)	% remplacement	Taux d'heures non reçues	raisons administratives	Accompagnement	Taux d'absences pour motif personnel	Nbre de pactes	Heures pactes	% des remplacements
2023/2024	49898,5	2632	5,27%	524,5	19,92%	4,22%	474h30	332h	3,23%	4	72	13,73
2022/2023	47114	4536,5	9,62%	873	19,24%	7,77%	1855h	145h	5,38%			

Les actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution

La limitation des absences de courte durée prévisibles sur le temps d'enseignement est un levier de régulation essentiel.

Au niveau de l'établissement, l'organisation des activités suivantes : Réunions pédagogiques, Temps de concertation formations en interne, Sorties pédagogiques, Voyages scolaires, doit être anticipées afin de limiter leur impact sur les emplois-temps.

Pistes envisagées :

- Planification des réunions, concertations, formations, en amont en privilégiant les réunions en fin de demi-journée, pendant la pause méridienne ou éventuellement le mercredi après-midi.
- Sorties scolaires, les organiser préférentiellement sur des créneaux ayant un impact minimum sur les EDT des élèves non concernés notamment au regard des accompagnateurs concernés. Lorsque cela est possible, avoir recours aux AED pour contribuer à l'accompagnement.
- Voyages scolaires, proposer une programmation annuelle permettant une meilleure articulation avec les possibilités offertes par les possibilités de remplacement.

Au niveau institutionnel, privilégier les formations en dehors des heures de cours. Organiser les EDT pour les formations programmées.

Modalités de mise en œuvre du RCD

Les leviers d'action

- Les pactes enseignants pour le RCD. Dotation établissement : 26 parts fonctionnelles (18 heures) soit 468 heures. Volontariat des enseignants.
- Les HSE pour RCD et le rattrapage des cours. A la demande. Volontariat des enseignants.
- Faire appel aux TZR rattachés à l'établissement sans affectation.
- Des heures supplémentaires de continuité pédagogique mise à disposition de l'établissement pour les AED qui peuvent ainsi intervenir en dehors de leur service. Volontariat des AED.
- La réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution (voir précédemment).

Conditions et modalités de sollicitation des personnels pour assurer le RCD

- La suite Pronote/EDT permet de gérer au plus près le suivi du remplacement et de gérer la communication entre les personnels impliqués dans le dispositif.
- Les professeurs impliqués dans le RCD font part au chef d'établissement des **créneaux** sur lesquels ils sont disponibles pour assurer les remplacements ainsi que des **délais de prévenance** qu'ils souhaitent se voir appliquer (remplacement le jour même, délais de 24h ou 48h). Ils indiquent également leur préférence pour la **destination des activités de remplacement** à effectuer (cours dans la même discipline, sur un niveau équivalent de classe pris habituellement en charge et/ou sur tous types de classes ou de groupes et de disciplines).
- En cas de besoin, le chef d'établissement fait prioritairement appel aux personnels disponibles en tenant compte des créneaux fixés, inscrits à l'emploi du temps et des délais fixés avec l'enseignant.
- Avant tout remplacement, une demande est effectuée via la messagerie Pronote au professeur, en retour le professeur fait part de sa disponibilité. Le chef d'établissement répond en confirmant le remplacement à l'enseignant et confirme celui-ci sur l'EDT (élèves et professeur) dans Pronote.

Modalités pédagogiques et éducatives du RCD

Diversité de prise en charge pour un remplacement

La prise en charge pédagogique des élèves à l'occasion d'un remplacement de courte durée peut être assurée sous différentes formes :

- **Echange de service** entre collègues pour des absences « croisées » prévues
- **Déplacement d'un cours** sur un autre créneau par le même enseignant (rattrapage)
- **Organisation d'évaluations surveillées** (DST) prévues par le professeur absent
- **Remplacement par un professeur volontaire** (HSE ou Pacte) pour des séquences d'enseignement
- **Mise en place de séquences avec des outils numériques** (Travail sur PIX, ressources de l'ENT...)

Les options pédagogiques

En fonction de la situation du remplacement à effectuer et de l'appréciation du personnel amené à effectuer le remplacement, différentes options peuvent être retenues :

1. **Séquences pédagogiques ou cours inscrits dans la progression** du professeur remplacé (*si la matière remplacée est identique et si le délai de préparation le permettent*).
2. **Séquences pédagogiques ou cours liés au programme de la matière enseignée mais indépendants de la progression** du professeur remplacé.
3. **Révisions ou approfondissement de notions déjà abordées** par la classe ou le groupe par l'enseignant remplacé.
4. **Séquences pédagogiques ou cours liés au programme d'une autre matière** si le professeur qui effectue le remplacement est un professeur de la classe ou du groupe
5. **Séance sur des savoirs fondamentaux** (grammaire, orthographe, calcul...) **ou des points méthodologiques généraux** (prise de note, organisation du travail...)
6. **Travaux sur des sujets liés aux différents parcours éducatifs** (parcours avenir, éducation artistique et culturelle, santé, citoyenneté dont éducation aux médias et à l'information...)

Les situations 4, 5 et 6 sont celles pouvant notamment être retenues si le remplacement est effectué par un professeur d'une discipline différente de celle du collègue à remplacer. Les situations 1, 2 et 3 sont celles à privilégier lorsque le remplacement est effectué sur la même discipline.

Les fonctionnalités offertes par Pronote permettent de faciliter le partage des progressions pédagogiques et du cahier de texte des classes entre professeurs pour faciliter la prise en charge des classes ou groupes par un enseignant remplaçant.

Modalités de suivi et d'évaluation

Le chef d'établissement assure le suivi du dispositif notamment avec les fonctionnalités offertes par la suite Pronote/EDT

- Communication avec les équipes pédagogiques pour la mise en œuvre du dispositif
- Suivi des heures effectuées
- Suivi régulier des indicateurs (taux de couverture du RCD, efficacité du RCD...)
- Ajustement du dispositif en fonction de l'évolution des besoins (nombre de remplacements à effectuer ou de cours manqués) et des moyens disponibles (professeurs volontaires et disponibles pour assurer les remplacements)
- Partage avec la communauté éducative et les autorités académiques de la situation et du suivi réalisé.